

**Comité Régional d'Allocation des Ressources**  
**Section « Psychiatrie »**

**Avis du 2 avril 2024  
de la section Psychiatrie  
du Comité Régional d'Allocation des Ressources Normandie**

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources section « Psychiatrie » **adopte à l'unanimité des membres présents la proposition de méthodologie suivante :**

Pour l'année 2024, application du modèle populationnel sur la base des deux critères obligatoires (pauvreté et population majorée pour les mineurs), corrigé des effets revenus au regard d'une allocation au prorata des crédits historiques du compartiment et des éventuels crédits fléchés 2024, après application d'une marge régionale à hauteur de 1%.

Le président

Bruno HARE

